



COMMUNIQUE DE PRESSE

Formation des élus « Elu, vous êtes responsable de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage »

*Les Communes forestières des Bouches-du-Rhône organisent une formation à destination des élus des collectivités afin de les sensibiliser à la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire. Elle se déroulera le **jeudi 25 novembre prochain, à Auriol**, avec un moment d'échanges et d'information en salle suivi d'une visite de terrain. Une trentaine d'élus et collaborateurs sont attendus.*

En matière de prévention des forêts contre l'incendie, la mise en œuvre de la réglementation relative au débroussaillage est une action prioritaire. Tous les retours d'expérience montrent l'efficacité du débroussaillage réalisé tel que le prévoit le Code forestier. **Les élus, sur leur territoire communal, sont concernés par l'application des obligations légales de débroussaillage (OLD), même hors des propriétés communales.**

Afin de les informer et de les accompagner sur ce sujet, les Communes forestières des Bouches-du-Rhône proposent une formation sur :

« Elu, vous êtes responsable de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage »

Le jeudi 25 novembre 2021, de 9h15 à 16h30

À Auriol (13)

Journalistes, vous êtes conviés à participer à cette formation

La réglementation en vigueur, le rôle et les responsabilités du maire, les étapes d'une démarche d'application des OLD dont leur contrôle, les dispositifs et aides possibles... sont autant de thèmes abordés lors de cette formation avec l'intervention de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), et les retours d'expérience d'élus de communes des Bouches-du-Rhône et du Département. Ces propos seront illustrés l'après-midi par une visite de chantier OLD réalisé à Auriol.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Voir le site internet <https://www.communesforestieres-paca.org/>

Contact presse : Laura CHANTOIN / Mobile 07 57 08 16 22 / laura.chantoin@communesforestieres.org